

Conseil d'établissement de l'école Sophie-Barat
3^e séance ordinaire
15 décembre 2021 à 18h30
Sur Teams

<i>Présences et absences</i>		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.		Pré.	Abs.
Conseil des élèves			Équipe-école			Parents			
Juniel DJOSSOU	X		Vicky BLUMENTHAL	X		Annick BOULIANE			X
Louis MERCIER	X		François EVENS	X		Yacine BOUSSAID	X		
			Louis FORTIN	X		Marc. Etienne DESLAURIERS	X		
Représentants de la communauté			Annie THÉRIAULT	X		Benoît GUINOT	X		
Joëlle DORION	X		Souhila Berrah ADRA	X		Fabienne HARDY	X		
Maddy LESPINASSE	X		Benoît GRATON			Charles HOUNWANOU			X
Jessica Jean-Baptiste	X			X		Cloé RODRIGUE	X		
Substituts			<i>Sabine POSSO, dir.</i>	X		Martin WHITE	X		
François VIENS	X		<i>Jean-François DUFOUR, dir adj</i>						

Point	Discussion	Suivis
1. Ouverture de l'assemblée		
1.1. Prise des présences et vérification des quorums	Mme Pelletier a avisé les membres par courriel qu'elle démissionnait du CÉ. Le quorum est constaté et l'assemblée est ouverte à 18h35.	
2. Adoption de l'ordre du jour	Mme Bluementhal demande l'ajout d'un point intitulé « demande de démission et vote de confiance » qui est ajouté au point 4. Proposé par : Mme Bluementhal propose le point. Appuyé par : Mme Thériaut. M. Mercier demande le vote.	

Point	Discussion	Suivis
	<ul style="list-style-type: none"> - 4 pour - 1 contre - 5 abstentions <p>L'ordre du jour est adopté avec la modification demandée.</p> <p>Proposé par : M. Deslauriers.</p> <p>Appuyé par : Mme Blumenthal.</p>	
3. Adoption et suivis du procès-verbal	<p>Une modification est apportée concernant Mme Jean-Baptiste.</p> <p>Proposé par : Mme Hardy</p> <p>Secondé par : M. Guinot</p> <p>La directrice fait les suivis au PV</p> <p>Chapiteau : il est en construction; il manque seulement les tables qui devraient être installées vers le 10 janvier.</p> <p>Conseil étudiant : M. Mercier fera son suivi au point réservé aux étudiants.</p>	
4. Période réservée au public	<p>Mme Nathalie Lavigueur, enseignante à l'école Sophie-Barat, prend la parole au nom de ses collègues enseignants à l'école et présente les raisons pour lesquelles les enseignants demandent un vote de confiance à l'égard de la présidente. Elle lit la déclaration suivante :</p> <p>« Considérant que lors du C.É. du mois d'octobre 2021, la présidente du C.É. a questionné la valeur pédagogique du projet de notre collègue de français, a demandé si l'enseignant et les artistes ne faisaient pas tout le travail à la place des élèves, a demandé pourquoi son enfant n'était pas directement impliquée dans le projet compte tenu qu'elle était dans les groupes de l'enseignant en question et a insisté sur le fait que le spectacle donnait une image négative de l'école;</p> <p>Considérant que lors du C.É. de novembre la présidente a exigé un comportement exemplaire de la part des membres du conseil alors qu'elle a tenu à préciser sa compréhension de la pièce de théâtre, qu'elle n'a pas indiqué qu'elle avait outrepassé son rôle de présidente et ne s'est pas excusé d'avoir divulgué son opinion sur la pièce. Elle a maintenu que les</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>parents avaient le droit de questionner la valeur pédagogique des projets soumis par les enseignants compte tenu des budgets alloués;</p> <p>Considérant que le C.É. a outrepassé les pouvoirs que lui confère l'art. 87 de la LIP, article qui stipule que le conseil d'établissement approuve, telle que proposée par le directeur de l'école, la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école, la présidente ne peut donc pas remettre en question les modalités et les choix des enseignants, par exemple, en discutant du niveau de difficulté de la montagne choisie pour un voyage de ski;</p> <p>Considérant que la présidente a manqué à son rôle de veiller au bon fonctionnement du conseil en procédant et en acceptant que certains membres du C.É. donnent leur opinion personnelle sur les activités proposées par la direction ou par les enseignants. Elle ajoute également son point de vue sur les sorties qui ne seraient pas offertes à tous les élèves (une sortie de ski et le coucher sous la tente ont été critiqués) car elles ne sont pas accessibles financièrement à tous, ajoutant même que l'an prochain elle votera contre si le même voyage est proposé (le voyage de ski);</p> <p>Considérant le manque d'appréciation de la présidente à l'effort enseignant alors qu'elle ne désire plus aborder les questions qui mettraient l'école sous un jour plus négatif comme les changements de bâtisse, la décrépitude des lieux pour ne nommer que ces deux points;</p> <p>Considérant les interventions trop longues et négatives de la présidente qui nuisent aux relations harmonieuses nécessaires au bon fonctionnement du conseil; et</p> <p>Considérant que les enseignantes et enseignants du C.É. n'ont plus confiance en la présidente:</p> <p>Nous, enseignantes et enseignants de l'école Sophie-Barat, demandons que la présidente actuelle démissionne immédiatement de ses fonctions et qu'elle ne siège plus comme membre du C.É. de l'école Sophie-Barat.</p> <p>Par la suite, dans le cas où la présidente désire conserver ses fonctions:</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Nous, enseignantes et enseignants de l'école Sophie-Barat, proposons que la présidente du C.É. de l'école Sophie-Barat fasse l'objet d'un vote de confiance par les membres du comité, lors du C.É. du 15 décembre 2021. »</p> <p>M. Mercier exprime son appréciation du travail de Mme Bouliane. Il estime qu'il est du devoir du CÉ de questionner la valeur pédagogique des projets réalisés à l'école. Il croit que l'apport de Mme Bouliane a été important pour faire valoir un point de vue. En ce qui a trait au fait qu'elle a exprimé une opinion personnelle, il explique qu'elle s'est expliquée auprès de M. Stringer. Il ne croit pas qu'il y ait eu de problème dans l'intervention de Mme Bouliane. Il estime que le vote demandé divise le CÉ. Il trouverait dommage que les enseignants se retirent du CÉ.</p> <p>M. Graton apporte des points de clarification en ce qui a trait aux revendications des enseignants au regard de la LIP. Il rappelle qu'il est du devoir du CÉ de questionner les propositions avant de les approuver ou les adopter.</p> <p>Mme Thériault s'étonne qu'on revienne sur un projet qui avait été approuvé par le CÉ au cours d'une année antérieure. Elle estime que lorsque les enseignants présentent un projet au CÉ, il a été soumis à et approuvé par la direction. Elle convient que certaines sorties telles que la sortie de ski coûtent cher et ne sont pas accessibles pour l'ensemble des élèves, mais que ces sorties ont un objectif de socialisation.</p> <p>M. Guinot peut comprendre que les enseignants n'aient pas apprécié la manière dont s'était exprimée la présidente lors de la rencontre d'octobre. Il s'étonne cependant de cette vive réaction qu'il estime démesurée et rappelle qu'il faut qu'enseignants et parents travaillent ensemble pour le bien de l'école. Il affirme que bien qu'il ne soit pas toujours pas d'accord avec la présidente, il estime qu'elle fait du bon travail.</p> <p>Mme Lavigueur souhaite clarifier l'origine du document qu'elle a lu : les enseignants croient qu'il y a confusion des rôles entre présidente et parent. Certains enseignants ont également reçu des commentaires hors réunion. Ils estiment que l'attitude de la présidente est intrusive et qu'ils sont</p>	

Point	Discussion	Suivis
	davantage l'objet de critiques plutôt que d'encouragements dans leurs démarches.	
5. Demande de démission et vote de confiance	<p>M. Deslauriers estime que la référence à l'article 87 n'est pas appropriée puisque que poser des questions et donner son avis est le rôle de chacun des membres du CÉ. Il comprend que la manière de Mme Bouliane ait pu heurter certains enseignants et demande si des démarches ont été entreprises auprès d'elle avant ce vote de confiance. Il estime que Mme Bouliane n'a pas nuit au bon fonctionnement du CÉ et déplore l'état des lieux. Il se dit inquiet pour le reste du travail du CÉ et espère que les membres pourront continuer à travailler ensemble et que chacun puisse s'exprimer en tout respect.</p> <p>M. Mercier rappelle que la présidence peut rapporter les préoccupations des parents et questionner l'équipe-école. <u>M. Mercier se questionne également sur le fait que cette lettre se base presque uniquement sur le questionnement de Mme. Bouliane à propos du spectacle de M. Stringer. Il demande si cette démarche a vraiment raison d'être considérant la lettre d'excuses que la présidence a envoyé à M. Stringer. Mme. Thériault précise que ladite lettre ne contenait pas d'excuses mais uniquement des précisions sur le rôle de Mme. Bouliane et sur son intervention.</u></p> <p>M. White explique que lorsqu'il a su qu'un vote de confiance serait demandé, il a consulté à nouveau la LIP ainsi que les formations destinées aux membres du CÉ. Il énonce le cadre qu'il s'est donné pour se prononcer sur ce vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le comportement ou l'attitude de Mme Bouliane a-t-il dérogé de celui attendu d'un membre et/ou de la présidence du conseil au point qu'elle a perdu ma confiance? - A-t-elle agi hors des limites de ses fonctions, de ses pouvoirs? Et si oui, dans quelles proportions, avec quelles conséquences? - A-t-elle manqué à son devoir d'agir avec soin, prudence et diligence, comme le ferait en pareilles circonstances une personne raisonnable, avec honnêteté et loyauté, dans l'intérêt de l'établissement, des élèves, des parents, des membres du personnel 	

Point	Discussion	Suivis
	<p>et de la communauté? Et si oui, dans quelles proportions, avec quelles conséquences?</p> <p>M. White espère que, peu importe l'issue du vote, la décision du conseil soit respectée et que le CÉ puisse continuer à travailler en collégialité, dans le respect et dans l'intérêt de l'école.</p> <p>Le contentieux a été consulté et il appert qu'il n'est pas possible de forcer la démission d'un membre.</p> <p>Mme Boulianne étant absente, on présume qu'elle ne souhaite pas démissionner.</p> <p>Le vote est proposé comme suit : « Désirez-vous que Mme Bouliane poursuive son mandat de présidence au CÉ? »</p> <p>À l'issue du vote, le CÉ est favorable à la poursuite du mandat de Mme Bouliane à titre de présidente du CÉ.</p> <p>Constatant le vote, Mme Blumenthal manifeste sa dissidence et remet sa démission à titre de membre du CÉ. Elle veut le bien des élèves et ne souhaite pas poursuivre son implication au sein du CÉ.</p> <p>Mme Thériault manifeste également sa dissidence et remet également sa démission.</p> <p>Les membres remercient Mmes Blumenthal et Thériault pour leur implication.</p> <p>M. White prend acte de ce qui a été dit par Mme Lavigneur, de la lettre qu'elle a lue et s'engage à travailler l'amélioration des pratiques lorsqu'il remplace Mme Bouliane.</p>	
6. Période réservée aux élèves	<p>M. Mercier explique qu'il a transmis sa démission à la présidence du conseil des élèves. M. Juniel Djossou est président par intérim en attendant l'élection du nouveau conseil étudiant. M. Mercier souhaite cependant poursuivre son rôle au sein du CÉ. Il a reçu les noms de quelques représentants de classe. Il envisage pouvoir tenir une assemblée générale et pourvoir les postes au conseil étudiant.</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Il explique que M. Djossou et lui-même ont été élus pendant l'année 2020-2021 et qu'ils conservaient leur rôle étant donné qu'il n'y a pas eu d'élection en 2021-2022. Ils ont été nommés au CÉ par la direction de l'école.</p> <p>M. Djossou explique qu'il souhaite poursuivre les projets mis en marche.</p>	
7. Points de discussion et de décision		
7.1. Sorties ou voyages ou Projets	<p>La directrice présente deux projets de sorties :</p> <p>Village Vacances Valcartier : sortie proposée par Mme Noël, enseignante à St. Dorothy en février pour les foyers 251 et 151 (plein-air). Le coût total est de 8 857.76\$ Le transport sera payé par l'école et des activités de socio-financement (vente de chocolats chauds, chocolats, produits de nettoyage, services offerts à des voisins) seront organisées. Une contribution de 20 \$ est demandée aux élèves pour les coûts des repas; cette contribution sera payée par l'école pour les élèves ne pouvant assumer ce montant. Le projet a été préparé par deux élèves dans le cadre du cours de français. Les élèves devaient imaginer une sortie signifiante pour le plein-air, faire des recherches, prévoir le menu, rédiger un texte et le soumettre au vote.</p> <p>Les membres remercient la direction pour la façon dont l'information est présentée qui permet une prise de décision éclairée.</p> <p>Proposé par : Cloé Rodrigue</p> <p>Appuyé par : Fabienne Hardy</p> <p>Projet empreinte UNESCO : l'activité consiste en une animation et participation à un jeu de société géant (jeux WASA) où les participants construisent une ville en ayant en tête les principes de développement durable et analysent les propositions. Les foyers 211, 241 et 251 participeront en février. Le coût de 603 \$ sera payé par l'école. Le projet s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'initiative Empreinte UNESCO. Mme Hardy remercie l'équipe-école pour le travail réalisé pour ce projet qui lui donne espoir pour l'école. M. Graton explique le projet UNESCO. À terme,</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>Mme Posso mentionne que l'objectif est de devenir une école UNESCO. L'équipe-école et les élèves sont impliqués dans les travaux.</p> <p>Proposé par : Fabienne Hardy</p> <p>Appuyé par : Yacine Boussaid</p>	
<p>7.2. Résolution armes à feu</p>	<p>Mme Rodrigue explique que l'école Joseph-François Perreault a adopté une résolution dans la foulée du décès par arme à feu de l'un de ses élèves à quelques pas de l'école. Cette tragédie s'ajoute à plusieurs autres survenues à Montréal au cours des derniers mois. En résulte un climat d'insécurité pour les élèves. Elle ajoute qu'un forum sur la violence armée devrait être organisé à Montréal au cours des prochains mois. Cette résolution a été transmise aux membres du comité de parents afin qu'ils proposent l'adoption d'une résolution similaire au sein de leur CÉ.</p> <p>M. Deslauriers explique que le CÉ de l'école Fernand-Séguin a adopté une résolution semblable. Il propose une version remaniée pour tenir compte du contexte de Sophie-Barat.</p> <p>M. Guinot demande si on constate une recrudescence de la violence entre les élèves. Mme Adra répond qu'on déploie des efforts pour occuper les élèves. On estime que la pandémie a un impact important sur la santé psychologique des élèves. Plusieurs activités sportives et ludiques leurs sont proposées pour réduire les manifestations de violence. Les surveillants font preuve d'une vigilance accrue et s'assurent de mettre en place toutes les mesures de sécurité nécessaires.</p> <p>M. Mercier propose que la résolution mentionne la violence à l'égard des enseignants. Il demande si des moyens peuvent être déployés pour renseigner les élèves pour se protéger en situation de violence.</p> <p>Mme Adra explique que des policiers et travailleurs de rue sont déjà en postes dans le quartier.</p> <p>M. Fortin rappelle que l'école compte trois pavillons dont St. Dorothy où un coup de feu a été entendu par des élèves à 16h.</p> <p>Mme Jean-Baptiste rappelle qu'il est important de garder les jeunes occupés. St. Dorothy est en plein cœur d'une guerre de territoires entre</p>	<p>La présidence transmettra la résolution adoptée aux autorités mentionnées</p>

Point	Discussion	Suivis
	<p>Saint-Michel et Ahuntsic. Des intervenants socio-communautaires sont impliqués. Elle souligne sa présence constante ainsi que celle d'autres représentants.</p> <p>Mme Adra rappelle que les parents doivent assumer pleinement leur autorité parentale en-dehors des heures de l'école.</p> <p>Proposé par Mme Hardy</p> <p>Secondé par Mme Rodrigue</p>	
8. Point d'informations		
8.1. Situation COVID	<p>Mme Posso explique qu'on recense 6 cas de COVID depuis le début de l'année à l'école Sophie-Barat. Elle souligne que les élèves continuent de porter leur masque.</p> <p>On remercie l'école d'encourager le port du masque. On rappelle l'importance de continuer à respecter les règles sociosanitaires.</p>	
8.2. Grille matière	<p>La directrice indique qu'au retour des fêtes, les enseignants commenceront les réflexions sur la grille matière. Elle explique que la grille transmise est celle de l'année dernière.</p> <p>On demande s'il est possible d'expliquer les acronymes en en-tête du tableau.</p>	Les membres transmettront leurs commentaires par courriel
8.3. Bons coups	<p>La directrice et la présidente ont convenu de souligner les bons coups.</p> <p>Mme Posso souligne le bon coup des enseignants de St. Dorothy pour le bazar organisé au profit de Leucan.</p> <p>Des cours de danse hip hop freestyle seront offerts dans les trois pavillons. Les inscriptions seront ouvertes dès le retour des fêtes.</p> <p>De l'aide aux devoirs sera offerte aux jeunes impliqués dans les équipes sportives.</p> <p>M. Boussaid félicite l'équipe école pour l'ensemble des activités offertes.</p> <p>M. Fortin souligne l'adhésion des élèves et enseignants aux messages quotidiens.</p>	Mme Posso partagera de l'information à ce sujet

Point	Discussion	Suivis
	<p>Mme Adra salue les efforts des élèves de secondaire V pour récolter des fonds pour leur bal. À ce jour ils ont amassé 600 \$.</p> <p>Mme Jean-Baptiste explique que plusieurs activités ont été organisées à St. Dorothy et que les jeunes s'impliquent autant dans les activités que dans la décoration de l'école. Elle mentionne le projet « Secondaire en spectacle » qui sera assurément un prochain bon coup.</p> <p>Mme Adra remercie Mme Posso qui soutient tous les projets sécuritaires qui contribuent au bonheur et à l'épanouissement des élèves. L'ensemble des membres se joignent à elle pour remercier Mme Posso.</p>	
<p>9. Période réservée au forum des parents</p>	<p>M. Viens explique que le forum travaille à la mise à jour du Guide des parents. Le forum diffuse des publications sur la page facebook. Des œuvres d'art ont été publiées, de même qu'une liste des activités offertes. Une conférence de la policière Mme Doucet sera organisée pour parler de la loi des ados et les actes de violence à Montréal.</p> <p>M. White a communiqué avec le Forum afin qu'une activité inaugurale soit organisée pour le chapiteau.</p>	
<p>10. Tour de parole</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Communauté 	<p>Mme Lespinasse et Mme Dorion présentent le projet de renouvellement d'intervention communautaire scolaire. Ce projet a été voté à la table de concertation jeunesse et a pour objectif de créer un pont entre les jeunes, l'école et la communauté pour favoriser la participation des jeunes. Mme Dorion explique que la Maison des jeunes parraine le projet. Elle explique que l'intervenante, Mme Jean-Baptiste, cumule environ 1 000 heures au sein de l'école et est impliquée dans de nombreuses activités. Le financement de ce projet s'achève; il accuse un manque à gagner de 5000 \$ (ou 10 000 \$ si la contribution de l'école n'est pas renouvelée). Mme Posso confirme qu'elle entreprendra les démarches pour la poursuite du projet.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Délégué du comité central des parents 	<p>Mme Rodrigue explique que l'administrateur de la tutelle du CSSdM s'est adressé au comité de parents. Il a notamment parlé des enjeux liés à la violence et mentionné qu'un forum serait organisé au cours de l'hiver à Montréal à ce sujet. La campagne de communication autour des Portes ouvertes a été présentée et était très dynamique. Le PTRDI qui est</p>	

Point	Discussion	Suivis
	<p>l'inventaire des locaux détenus par le CSSdM a été présenté aux membres et un atelier à ce sujet a été organisé. Mme Rodrigue demande si le formulaire du PTRDI sera rempli. Mme Posso répond qu'elle ne l'a pas encore reçu.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Enseignants 		
<ul style="list-style-type: none"> • Parents 	<p>M. Viens demande s'il serait possible que les membres du CÉ puissent avoir accès au chat afin de lire les documents qui y sont déposés.</p> <p>Mme Hardy demande pourquoi des toilettes ont été barrées pendant une journée. Mme Adra répond que c'était pour une question de sécurité et que des vérifications devaient être faites; elle explique que les principales toilettes sont demeurées ouvertes. Les membres remercient l'équipe l'école pour cette intervention.</p>	
11. Varia		
12. Date de la prochaine rencontre et levée de l'assemblée (doc)	La prochaine rencontre se tiendra le 19 janvier 2022. L'assemblée est levée à 21 h 52	